



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2001
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session

Points 94 et 95 de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

Lettre datée du 20 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Abou Dhabi, intitulée « Avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe », publiée lors de la première session extraordinaire du Conseil des ministres arabes de l'environnement, tenue le 3 février 2001.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 94 et 95 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad J. Samhan

Annexe à la lettre datée du 20 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réunis à Abou Dhabi le 9 dhu al-qa'da 1421 de l'hégire, soit le 3 février 2001, au début de la conférence et de l'exposition sur l'environnement de 2001 et après que le Président des Émirats arabes unis, S. A. le cheikh Zalyed Bin Sultan Al Nahyan, soit rentré au pays en bonne santé pour continuer de faire avancer la cause de l'environnement, les ministres arabes de l'environnement adressent à la nation arabe la Déclaration d'Abou Dhabi, intitulée « Avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe ».

Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe

(9 dhu al-qa'da 1421 de l'hégire, soit le 3 février 2001)

Réunis à Abou Dhabi au début de la conférence et de l'exposition sur l'environnement de 2001,

Les ministres arabes de l'environnement,

Ayant examiné le rapport intitulé « Avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe », établi à l'initiative et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement et avec la généreuse aide des Émirats arabes unis,

Rappelant l'intérêt que les pays arabes et la communauté internationale portent aux questions relatives à l'environnement, comme en témoignent clairement la déclaration concernant l'environnement et le développement adoptée à la première réunion des ministres arabes, tenue à Tunis en 1986; la déclaration concernant l'environnement et le développement publiée lors de la réunion des ministres arabes de l'environnement, tenue au Caire en 1997; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre »), tenue au Brésil en 1992, et les décisions et les engagements énoncés dans la Déclaration de Rio et le Programme Action 21; et les recommandations et déclarations relatives à l'environnement adoptées aux conférences internationales qui ont suivi le Sommet Planète Terre, les dernières en date étant les conférences de Malmö et Abuja tenues en l'an 2000,

Conscients que les pays arabes, alors qu'ils s'apprêtent à inaugurer un nouveau siècle et un nouveau millénaire au cours desquels le monde assistera à une profonde évolution dans tous les secteurs de la vie telle que nous la connaissons aujourd'hui, ont incontestablement oeuvré durant le XXe siècle pour le développement des sociétés arabes, comme l'atteste clairement l'amélioration de la situation des populations arabes sur les plans économique et social ainsi que dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement, et qu'ils ont notamment mis sur pied des institutions et élaboré des législations portant sur l'environnement, l'éducation, l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles et la participation constructive aux accords et programmes régionaux et internationaux relatifs à l'environnement,

(Ce développement accéléré a eu des effets sur l'environnement, d'où la question, soulevée ces derniers temps, concernant le rapport optimal qu'il convient d'établir entre les exigences du développement et de la lutte contre la pauvreté et la nécessité de préserver l'environnement. L'examen de cette question a révélé au grand jour que l'attention portée exclusivement au développement et au relèvement du niveau de vie des populations a eu de nombreuses incidences défavorables sur l'environnement. On s'est aperçu notamment que l'exploitation intensive des ressources naturelles était tellement polluante qu'il n'était plus possible dans ces conditions de protéger l'environnement et d'utiliser celui-ci pour assurer le développement durable des populations arabes et leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Aussi est-il indispensable de rechercher plus avant des moyens plus rationnels que ceux que nous avons utilisés jusqu'ici pour exploiter au mieux les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, d'une part, et prévenir la pollution de l'environnement, d'autre part.)

Sachant que, pour atteindre ce principal objectif, il faut surmonter deux grands obstacles, à savoir l'accroissement constant de la population des pays arabes, qui constituera une menace à long terme s'il se poursuit aux taux actuels et si le déséquilibre démographique entre les villes et la campagne et entre les pays arabes se maintient, et le caractère limité et la dégradation de bon nombre des ressources naturelles du monde arabe,

Notant que le monde arabe compte désormais des experts spécialisés dans les différents problèmes écologiques du moment et capables de mettre au point les moyens d'y remédier, mais que le nombre et le niveau de compétence de ces experts restent largement insuffisants et que les organismes chargés de la protection de l'environnement dans les pays arabes ont été créés récemment, possèdent peu d'expérience et se heurtent à des problèmes difficiles et complexes,

Conscients que la majorité des problèmes écologiques pressants d'aujourd'hui existaient déjà au siècle dernier, qu'ils sont désormais plus graves et plus ou moins prioritaires selon les pays et que, au cours des dernières décennies du XXe siècle, l'accélération du développement industriel et l'agrandissement des agglomérations ont eu des incidences défavorables dans de nombreux pays arabes – détérioration de l'infrastructure, pollution de l'atmosphère, dégradation des sols, pollution des mers, appauvrissement des ressources en poissons, et dégradation de la diversité biologique de la faune et de la flore – incidences qui sont beaucoup plus évidentes et plus graves qu'au milieu du XXe siècle,

Notant que les populations arabes ont accordé ces dernières années une attention accrue aux problèmes susmentionnés, qui, s'ils perdurent, compromettront réellement les efforts de développement des pays arabes, ce qui a poussé les dirigeants arabes à chercher à ancrer cette encourageante évolution dans les esprits, à renforcer l'intérêt naissant pour les questions écologiques et à inciter les populations arabes à participer à l'examen de ces questions,

Estimant qu'il est essentiel de mettre au point une stratégie et un projet d'avenir clairs pour s'occuper de l'environnement dans le monde arabe et faire face aux problèmes actuels et à ceux qui surgiront au cours des 20 premières années du XXIe siècle,

Convaincus que, pour ce faire, il est nécessaire de connaître à fond l'état actuel de l'environnement, l'étendue et la nature des changements liés aux pressions exer-

cées par les diverses activités de développement, et les incidences que ces pressions ont sur la santé, les ressources naturelles et l'économie nationale, ce qui permettrait de cerner les problèmes écologiques prioritaires auxquels il faudrait consacrer le projet d'avenir relatif aux activités écologiques dans le monde arabe,

Réaffirmant que la mondialisation, la libéralisation de l'économie mondiale, la révolution observée dans le secteur de l'information, le rôle accru joué par la société civile, la participation de la population à la prise de décisions, et la décentralisation sont les principaux faits nouveaux à relever à l'échelle mondiale, outre les événements internationaux ayant une incidence directe sur les pays arabes,

Déclarent ce qui suit :

I. Il est absolument nécessaire de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la situation économique et les conditions de vie des populations arabes à l'aide de programmes de développement durable axés, entre autres, sur la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

II. Les problèmes écologiques prioritaires qui se posent au monde arabe au début du XXI^e siècle sont :

- La forte pénurie et la dégradation des ressources en eau,
- La pénurie et la dégradation des terres exploitables,
- L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles,
- L'agrandissement des villes et les problèmes qui en résultent,
- La dégradation des zones maritimes, côtières et humides.

III. La réalisation des objectifs fixés passe par l'élaboration d'un programme de travail qui tienne compte, d'une part, des atouts et des points faibles que l'on a pu déterminer grâce aux expériences passées et, d'autre part, de la connaissance approfondie que l'on a de l'évolution de la situation dans le monde dans les différents secteurs ayant trait à l'environnement. Dans la prochaine phase, le programme de travail relatif à l'environnement doit présenter les principales caractéristiques suivantes :

1. Existence de deux calendriers distincts. Les problèmes écologiques que connaît le monde arabe ont des causes et des conséquences, actuelles ou potentielles, diverses. Il n'est donc ni possible ni utile de s'y attaquer simultanément, d'où la nécessité d'élaborer deux plans de protection et de remise en état de l'environnement. Un plan applicable à court terme pour remédier aux problèmes qui peuvent être réglés rapidement, ce qui renforcerait le climat de confiance et faciliterait l'obtention des ressources supplémentaires nécessaires à un travail en profondeur. Et un deuxième plan applicable à long terme, et exigeant davantage de fonds, pour faire face aux problèmes plus complexes. Pour ce faire, il faut étudier lesdits problèmes dans le détail, déterminer les moyens qui permettraient de les résoudre rapidement et efficacement, puis s'employer à se procurer ces moyens.

2. Élimination des causes de la détérioration de l'environnement avant de s'occuper de ses conséquences. Le fait de s'occuper des conséquences de la détérioration de l'environnement sans en éliminer les causes se solderait par une perte de temps, d'efforts et de ressources financières. Toutefois, il deviendra nécessaire de répartir les efforts entre ces deux secteurs si les conséquences en question viennent à

s'aggraver. Il est évident que cette situation ferait porter une lourde charge à la société, et il serait dangereux de transférer les problèmes écologiques d'un endroit à l'autre ou d'en différer le règlement. L'expérience vécue par d'autres pays a montré que ce processus entraînait des pertes et des charges considérables qui peuvent être évitées si les problèmes sont réglés sans retard.

3. Utilisation d'une comptabilité environnementale moderne qui permette aux décideurs de procéder à des comparaisons minutieuses entre le coût des investissements destinés à protéger l'environnement et le montant des pertes qui pourraient être encourues si l'on ne tenait pas compte des coûts pour l'environnement de tel ou tel projet.

4. Application d'une stratégie globale de « production propre », ce qui suppose l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, le refus d'utiliser des matières dangereuses, le perfectionnement des méthodes de conception et de production, la réduction des émissions et des déchets liés à la production et à la consommation à des niveaux pouvant être absorbés par l'environnement, la gestion écologiquement rationnelle des déchets, et l'étude des possibilités de modification des modes de consommation des biens et des services.

5. Adoption de mesures favorisant une participation active des pays arabes à la mise au point de technologies avancées pouvant améliorer l'état de l'environnement dans le monde arabe. Des efforts considérables sont déployés aujourd'hui pour mettre au point des moyens qui aident à régler les problèmes écologiques permanents (mobilisation des ressources naturelles, notamment renouvelables, nécessaires aux projets de développement; réduction de la pollution liée à la production et à la consommation; amélioration du recyclage des déchets ou élimination de ceux-ci par des moyens plus sûrs). Le monde arabe se doit de suivre ces efforts et d'y participer de manière effective afin de régler les problèmes pressants auxquels il est confronté.

6. Renforcement des compétences, sensibilisation à l'environnement et modernisation des institutions en adoptant des mesures visant à :

a) Accorder une plus grande attention à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des compétences à tous les niveaux professionnels et dans tous les secteurs intéressant l'environnement.

b) Améliorer les programmes d'enseignement à tous les stades et y faire figurer l'environnement en bonne place pour former une nouvelle génération consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, ayant une bonne connaissance des problèmes écologiques et désireuse de respecter et de protéger l'environnement ou que ce soit dans le monde.

c) Encourager les médias dans les pays arabes à faire mieux connaître les problèmes écologiques aux populations pour inciter celles-ci à respecter davantage l'environnement et à appuyer les efforts qui sont faits dans ce secteur.

d) Encourager la société civile à participer activement à la prise et à l'application des décisions visant à protéger l'environnement, en mettant l'accent sur le rôle des familles et des femmes.

e) Moderniser les institutions arabes qui s'occupent de l'environnement, en s'appuyant sur les expériences d'autres pays et en tenant compte des spécificités et des valeurs des sociétés arabes; intensifier la coopération entre ces institutions et les organisations arabes concernées par les questions écologiques; et oeuvrer en faveur

de la prise en compte de l'environnement dans les programmes et les activités de développement de ces organisations.

f) Renforcer les méthodes de travail du Conseil en vue de la réalisation de tous les objectifs pour lesquels il a été créé et suivre l'évolution de la situation dans ce domaine au niveau des pays arabes et à l'échelle internationale.

7. Intensification des efforts des instituts de recherche scientifique et de développement technologique pour que le monde arabe puisse disposer de connaissances scientifiques et d'une expérience sur le terrain qui lui permettent de régler les problèmes écologiques qui se sont accumulés ces dernières années.

8. Application de techniques de dessalement, production de membranes spécialement conçues pour l'osmose inverse, et gestion des ressources en eau de manière à établir un équilibre entre ces ressources et les modes de consommation.

IV. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente déclaration, on s'appuiera sur les solutions mentionnées dans le rapport intitulé « Avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe » pour exécuter les programmes et projets relatifs à l'environnement au cours des 20 prochaines années.

V. Il est impératif de prendre des mesures efficaces pour renforcer le cadre de travail institutionnel et les activités d'appui dans le monde arabe et de mobiliser les ressources financières nécessaires. À ce sujet, les ministres arabes de l'environnement :

a) Se félicitent de l'intérêt que les dirigeants arabes portent à l'environnement et espèrent que la question de la préparation des pays arabes à la Conférence Rio+10 sera inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet arabe, qui se tiendra au Royaume hachémite de Jordanie, afin que l'environnement devienne l'un des thèmes permanents des sommets des pays arabes.

b) Se félicitent également que le septième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique (Doha, novembre 2000) ait approuvé la Déclaration de Djedda adoptée au premier Forum mondial sur la vision islamique de l'environnement (23-25 octobre 2000) et préconisent que l'on utilise ses recommandations comme base d'un programme de travail qui soit complémentaire des programmes de travail régionaux sur l'environnement et qui puisse remplacer les programmes internationaux sur la question tout en tenant compte de la vision islamique de l'environnement.

c) Réaffirment que des fonds doivent être disponibles de manière permanente pour financer des programmes visant à régler les problèmes écologiques actuels et futurs de la région, ce qui exige la mise au point d'un mécanisme arabe de financement des investissements relatifs à l'environnement sur les plans national et régional et l'instauration d'une coopération ou d'un partenariat avec les pays avancés et les institutions de financement régionales et internationales, le rendement des investissements consacrés à l'environnement étant beaucoup plus élevé que tout autre investissement.

d) Soulignent que les pays arabes doivent se préparer avec sérieux à la Conférence Rio+10 en élaborant un rapport complet qui récapitule les aspirations du monde arabe dans ce domaine, les réalisations qui ont été faites ces 10 dernières années, les objectifs à atteindre et leur ordre de priorité, et les besoins humains, institutionnels et financiers nécessaires pour réaliser ces objectifs. À ce sujet, ils estiment qu'il importe de convoquer une réunion conjointe rassemblant les ministres

arabes de l'environnement, de l'économie, des finances et de la planification pour dresser la liste des questions à soulever lors de la Conférence. Ils estiment également qu'il faut fixer une position arabe commune en tenant compte des résultats des réunions des ministres arabes, africains et musulmans de l'environnement qui se tiendront avant la Conférence Rio+10 afin que cette position ait un impact important sur le plan international.

e) Prônent le renforcement de la coopération entre les pays arabes, le groupe des pays en développement (Groupe des 77 et la Chine) et les organisations régionales et internationales concernées par l'environnement et le développement.

VI. Il est important de renforcer la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, organisme des Nations Unies spécialisé dans la protection de l'environnement, qui est invité à resserrer sa coopération avec le Conseil des ministres arabes de l'environnement conformément au Mémoire d'accord (Djedda, mai 1999) afin d'intensifier les activités relatives à l'environnement dans les pays arabes et d'aider ces derniers à participer sérieusement aux actions menées dans ce domaine sur le plan international. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale sont priés de prendre les mesures voulues pour appuyer le Programme des Nations Unies pour l'environnement en mettant à sa disposition les moyens financiers qui lui permettraient de renforcer son rôle.

VII. Les ministres arabes de l'environnement accueillent avec satisfaction la décision que le Royaume du Maroc a prise d'accueillir la septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques et invitent lesdites parties à apporter leur appui au pays hôte pour assurer le succès de cette conférence.

VIII. Les ministres arabes de l'environnement décident de suivre la mise en oeuvre des dispositions de la présente déclaration lors des réunions périodiques du Conseil des ministres arabes de l'environnement.